ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserve

Question écrite n° 113131

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le peu de moyens dont dispose aujourd'hui la délégation française à la confédération interalliée des officiers de réserve. Les équipes de réservistes de notre pays au sein de la CIOR jouent en effet un rôle de liaison remarquable au sein des forces de l'OTAN et y montrent avec panache nos trois couleurs. Ces officiers sont là, généralement à leurs frais, prenant sur leurs congés, afin de représenter notre pays. Aussi il lui demande quelles sommes sont aujourd'hui affectées à la réserve, pour quelles activités, et si le panache de notre armée de réserve ne peut pas être mieux soutenu.

Texte de la réponse

La Confédération interalliée des officiers de réserve (CIOR) est un organisme associatif auquel l'Union nationale des organisations de réservistes (UNOR) a adhéré. À ce titre, les activités organisées dans le cadre de la CIOR relèvent toutes d'initiatives associatives. La ministre de la défense, qui n'ignore pas l'intérêt de la participation de l'UNOR à la CIOR sur le plan du rayonnement de la France et de sa réserve militaire, veille à ce que cette participation soit soutenue financièrement. Ce soutien s'est traduit en 2006 par l'attribution d'une subvention supplémentaire de 5 000 euros à l'UNOR. Les armées soutiennent également l'engagement de l'UNOR au sein de la CIOR, chacune prenant en charge, pour ce qui la concerne, la préparation des équipes sportives aux compétitions organisées par la CIOR. Par ailleurs, elles continuent de verser leur solde aux réservistes opérationnels désignés par l'UNOR pour participer aux épreuves. D'une manière plus générale, consciente du rôle essentiel que jouent les associations de réservistes dans le renforcement du lien entre la nation et ses forces armées, la ministre de la défense veille à l'attribution de subventions significatives à celles qui en font la demande. Ainsi, en 2006, la somme globale qui leur a été allouée s'est élevée à 215 500 euros. En 2007, le ministère de la défense continuera d'apporter son soutien aux associations de réservistes par l'octroi de subventions à la mesure des actions qu'elles mènent en faveur de la promotion de l'esprit de défense et du rôle joué par les réservistes au sein des armées.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 113131
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12858

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE113131

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1057